



APERÇU DU FONDS

Fonds de revenu alternatif NewGen - Parts de catégorie F
NewGen Asset Management Limited

Le 19 décembre 2025

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F du Fonds de revenu alternatif NewGen (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec NewGen Asset Management Limited (« **NewGen** » ou le « **gestionnaire** ») au 1-833-5 NEWGEN ou par courriel à info@NewGenfunds.com, ou visitez le www.newgenfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il investit dans des catégories d'actifs ou utilise des stratégies de placement qui ne sont pas permis aux organismes de placement collectif traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent le présent Fonds des organismes de placement collectif traditionnels, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la capacité d'emprunter des fonds aux fins de placement. Bien que ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies en matière de placement du Fonds, elles pourraient précipiter la baisse de la valeur de votre placement si certaines conditions du marché sont réunies.

Bref aperçu

Code du Fonds :	NEW 401	Gestionnaire du Fonds :	NewGen Asset Management Limited
Date de création de la catégorie :	Le 22 janvier 2019	Gestionnaire de portefeuille :	NewGen Asset Management Limited
Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2025 :	285,8 M\$	Distributions :	Distributions mensuelles du revenu selon un taux fixé par le gestionnaire; distribution annuelle du revenu net et des gains en capital nets réalisés supérieurs aux distributions mensuelles au plus tard le 31 décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	3,45 %	Placement minimal :	Placement initial : 500 \$; placements additionnels : 100 \$

Effet de levier : L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture de marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de une à deux fois sa valeur liquidative.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds cherche à offrir aux porteurs de parts une appréciation du capital à long terme constante et une source de revenu stable. Pour atteindre cet objectif en matière de placement, le Fonds investit à la fois dans des positions acheteur et vendeur d'un portefeuille diversifié de titres principalement canadiens géré de façon active, et dans d'autres titres négociés à la cote de bourses de valeurs reconnues à l'échelle mondiale. Le portefeuille est composé de titres de participation, de débetures convertibles, de titres à revenu fixe, d'actions privilégiées, de SAVS, d'options et de bons de souscription. Le gestionnaire accorde une grande importance à la gestion des risques et à la prise de positions défensives à l'égard du marché afin de réduire le coefficient bêta (c. à d. le risque systémique) et de protéger le capital lorsque la conjoncture est défavorable. Le Fonds emploie un large éventail de stratégies de placement alternatives, dont des positions acheteur fondamentales, des positions vendeur fondamentales, des positions acheteur/vendeur sur des titres de participation opportunistes, des négociations simultanées, des stratégies de couverture et des stratégies liées aux options.

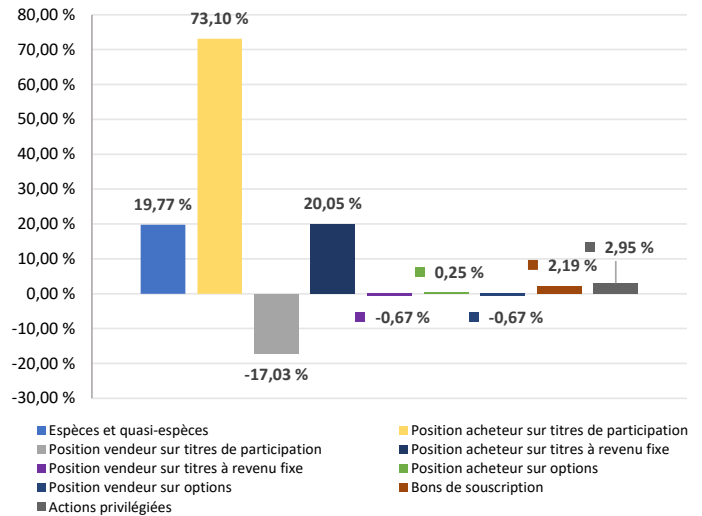
L'effet de levier global que créera le Fonds par le recours à des emprunts de capitaux, à des ventes à découvert ou à des dérivés visés ne dépassera pas 300 % de sa valeur liquidative ou ce qui est normalement permis en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. L'effet de levier est calculé conformément à la méthode prescrite par les règlements sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de ceux-ci.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 31 octobre 2025)

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	19,77 %
AMERICAS GOLD AND SILVER CORP	5,59 %
CINEPLEX INC 7,75 % MARS 2030	3,92 %
CORPORATION CAMECO	3,20 %
SOCIÉTÉ MINIÈRE BARRICK	3,19 %
POWER CORPORATION DU CANADA	3,07 %
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	3,02 %
CAPSTONE COPPER CORP	3,00 %
NEWMONT MINING CORP	3,15 %
CALFRAC HOLDINGS LP 10,875 % MARS 2026	2,95 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	50,86 %
Nombre total de placements	139

Répartition des placements (au 31 octobre 2025)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

NewGen estime que la volatilité de ce Fonds est de faible à moyenne.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

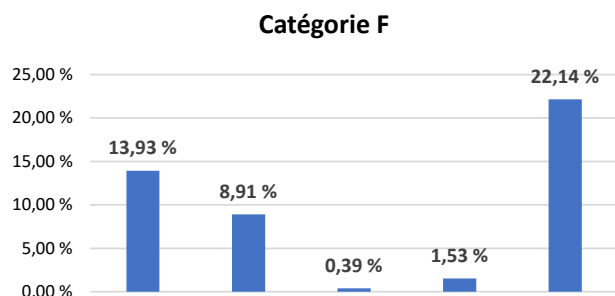
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours de ses cinq années civiles d'existence. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans les parts de catégorie F du Fonds depuis sa création aurait maintenant un placement de 1 687,32 \$, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de 9,11 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen ou à long terme qui s'inscrit dans un portefeuille équilibré;
- veulent avoir accès à des investissements fondés sur la recherche;
- souhaitent obtenir une exposition à un portefeuille diversifié de titres;
- ont une tolérance au risque qui est faible à moyenne.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de catégorie F du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2025, les frais liés aux parts de catégorie F du Fonds s'établissaient à 4,37 % de sa valeur, ce qui correspond à 43,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)	
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total de la quote-part des frais de gestion, de la rémunération au rendement (s'il y a lieu) et des frais d'exploitation de la catégorie F.	3,45 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,92 %
Frais du Fonds	4,37 %

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur trois mois depuis sa création. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	11,19 %	31 janvier 2021	Votre placement augmenterait à 1 111,90 \$.
Pire rendement	-9,34 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 906,60 \$.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement annuelle qui correspond à 15 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie F du Fonds et le « seuil de rentabilité » le plus élevé jamais atteint pour cette catégorie. Le rendement total est calculé après la prise en compte de tous les autres frais du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable par NewGen à l'égard des parts de catégorie F du Fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou demander le changement de catégorie des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de conseils en placement	Les parts de catégorie F du Fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui détiennent un compte à honoraires auprès de la société de leur représentant et dont la société de ce représentant a signé une entente avec NewGen. Ces frais sont versés à la société de votre représentant pour les conseils en placements et d'autres services.
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 90 jours suivant leur acquisition. Ces frais sont payés au Fonds.
Frais de changement de catégorie	Jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts dont vous demandez le changement de catégorie. Ces frais sont payés à votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec NewGen ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

NewGen Asset Management Limited
Commerce Court North
CP 405, Bureau 2901
25 King Street West
Toronto (Ontario) M5L 1G3
N° de téléphone : 416-941-9111
N° sans frais : 1-833-5NEWGEN
info@NewGenfunds.com
www.newgenfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.